

Séance du 30 juin 2021

L'an deux mil vingt et un et le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Mme GRZELCZYK Marie Catherine, Maire.

Étaient présents : Mme GRZELCZYK, maire
Mme TIRIAU adjointe
Mmes DESDOUITILS, FOUQUÉ, LE MOINE,
OUCHA, SIMEUR, MM. ALLASSAN, EUDE, GRANCHER,
JURADO, LECARPENTIER, LEMAIRE, LÖCSEI, conseillers.

Absents : Mme LEFRANCOIS, (pouvoir à Mme FOUQUÉ)

A été nommé secrétaire : Mme FOUQUÉ

Approbation du procès-verbal de la séance 14 avril 2021 : à l'unanimité

Mme le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal l'ajout d'une question relative à l'aménagement horaire du groupe scolaire. Ajout approuvé à l'unanimité.

20. Finances – : adhésion au FAJ (fonds d'aide aux jeunes)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant de 0,23 € par habitant, soit un montant total de $1403 \times 0,23 \text{ €} = \mathbf{285,20 \text{ €}}$ et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention.

21. Finances : adhésion au FSL (fonds de solidarité logement)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant de 0,76 € par habitant, soit un montant total de $1403 \times 0,76 \text{ €} = \mathbf{1\ 052,25 \text{ €}}$ et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention.

22. Personnel : création de 2 postes de fonctionnaires

Le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention :

- d'adopter la proposition du Maire de créer **2 emploi(s) permanent(s) d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 31,05/35^{ème} chacun** pour l'exercice des fonctions :
 1. Responsable de restauration scolaire + entretien des locaux
 2. Adjoint au Responsable de restauration scolaire + entretien des locaux
- de modifier le tableau des emplois

	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe TC	1	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TC	2	2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC	1	3

23. Personnel : création/suppression d'emplois contractuels à temps non complet à durée déterminée < 17h30/35^{ème}

le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention :

- De supprimer les emplois créés par les délibérations n° 2015-47 du 23 septembre 2015 & n° 2018-42 du 16 juin 2018;
- D'autoriser le recrutement de **3** agents contractuels sur les emplois permanents **d'animateurs périscolaires pause méridienne** relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint d'animation à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée au plus à 8,00/35^{ème} ;
- D'autoriser le recrutement de **2** agents contractuels sur les emplois permanents **d'animateurs périscolaires pause méridienne/garderie** relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint d'animation à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée au plus à 17,00/35^{ème} ;
- D'autoriser le recrutement de **1** agent contractuel sur l'emploi permanent **d'animateur périscolaire pause méridienne/agent d'entretien** relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint technique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée au plus à 17,00/35^{ème} ;

24. Personnel : création/suppression d'emplois contractuels à temps non complet à durée déterminée - création d'emplois contractuels à temps non complet à durée indéterminée > 17h30/35^{ème}

le Conseil Municipal décide à 12 voix pour & 3 abstentions :

- De supprimer les emplois créés par les délibérations n° 2015-47 du 23 septembre 2015 & n° 2018-42 du 16 juin 2018;
- D'autoriser le recrutement d'**1** agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de **d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant** à temps non complet à raison de 26,15/35^{ème}), pour une durée déterminée de 3 ans ;
- D'autoriser le recrutement d'**1** agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de **d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant** à temps non complet à raison de 26,15/35^{ème}), pour une durée déterminée de 1 an renouvelable ;
- D'autoriser le recrutement d'**1** agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de **d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant** à temps non complet à raison de 26,15/35^{ème}), pour une durée indéterminée ;
- De fixer ces recrutements avec une **condition minimale de diplôme requis CAP Petite Enfance** ;

25. Divers : logement des ateliers municipaux

Le conseil municipal à l'unanimité (M. EUDE n'ayant pas pris part à la délibération) :

- Accepte de louer à M. Jean Sébastien EUDE le logement communal à partir du 26 juin 2021,
- Fixe le montant du **loyer à 429,20 €** (quatre cent vingt neuf Euros et vingt centimes) ; précisant que le locataire doit régler également les charges suivantes : eau – électricité et chauffage ; chaque année le loyer sera révisé automatiquement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers,
- Fixe à **429,20 €** le montant de la **caution** qui sera demandée au futur locataire, soit l'équivalent d'un mois de loyer,
- Charge le maire d'établir le bail à intervenir qui sera signé par les deux parties.

26. CU LHSM : communication du compte administratif 2020

Le conseil Municipal prend acte de la Communication du Compte Administratif 2020 de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

27. Divers : horaires de l'école

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la poursuite de la semaine de 4 jours.

Zac le Nerval : rétrocession des tranches 3 & 4

Cette question est reportée à une séance ultérieure faute d'éléments suffisants pour délibérer.

Personnel : indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

Questions et informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.